

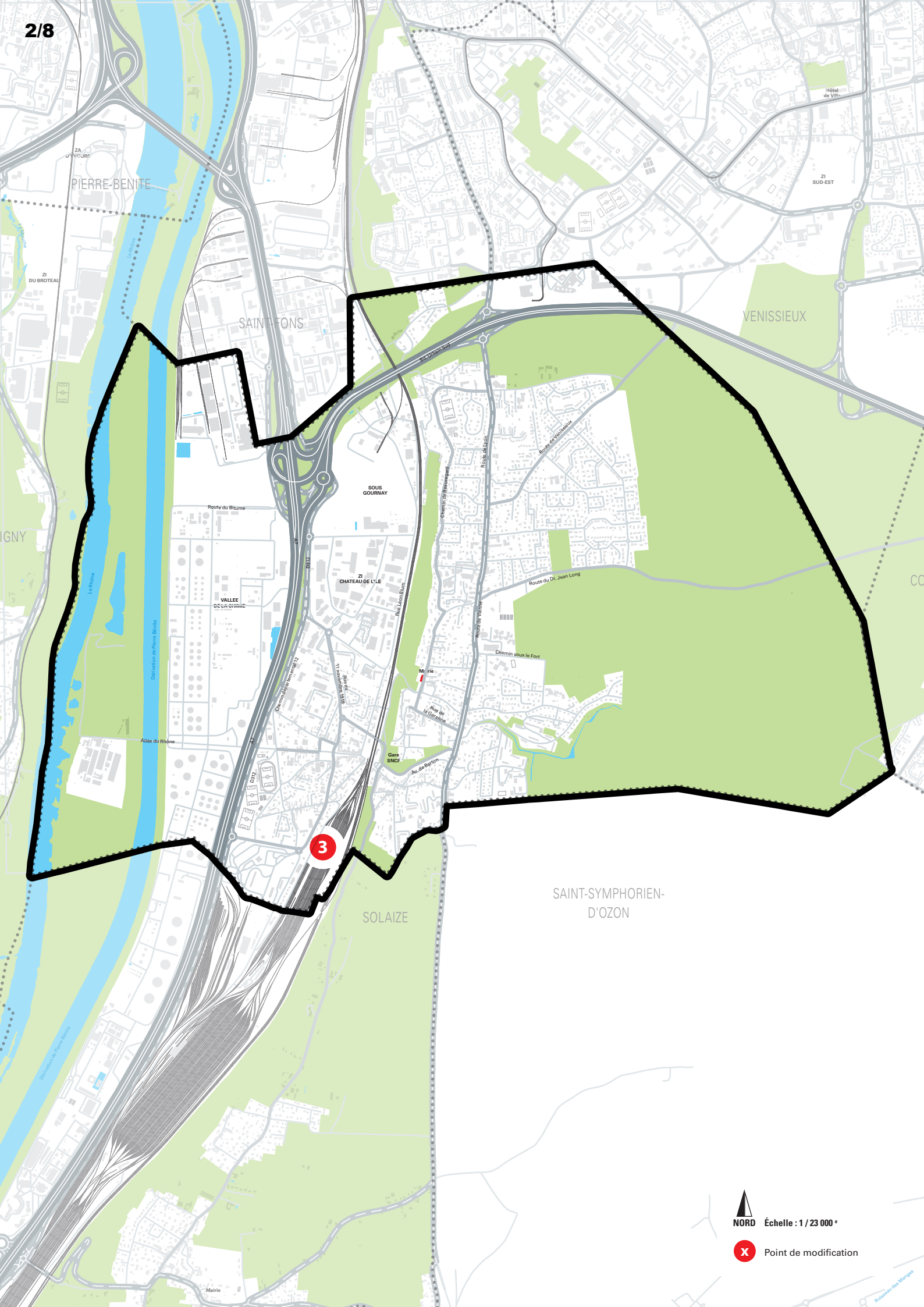
FEYZIN



PROJET DE MODIFICATION N°2

Dossier d'enquête publique

2020



NORD Échelle : 1 / 23 000 °



Point de modification

FEYZIN

Rapport de présentation : exposé des motifs des changements apportés*(Art. R151-5 du code de l'urbanisme)***O Point 3**

Objectif : Prendre en compte le porter à connaissance du Préfet du Rhône en date du 22 juin 2018 concernant le risque technologique relatif aux risques associés au transport de matières dangereuses sur la gare de triage de Sibelin implantée à cheval sur les communes de Solaize et Feyzin.

Inscrire des servitudes d'urbanisme destinées à maîtriser l'urbanisation autour des ouvrages ferroviaires.

Conséquence : Inscription de périmètres de risques liés au transport de matières dangereuses TMD rf, TMD o et TMD b, sur la gare de triage de Sibelin située rue du 8 mai à Feyzin.

LEGENDE DES PLANS

C.2.8 Risques naturels et technologiques

1/5000^e

LES PERIMETRES DE RISQUES

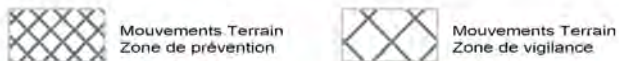
PRÉVENTIONS DES RISQUES TECHNOLOGIQUES



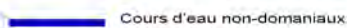
Transport de matière dangereuse



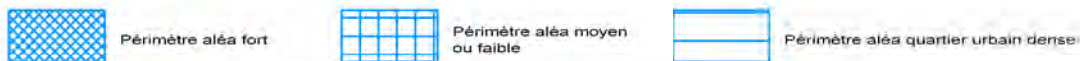
PRÉVENTIONS DES RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN



PRÉVENTIONS DES RISQUES D'INONDATION PAR DÉBOREMENT DES COURS D'EAU



non couverts par un PPRNI



PRÉVENTIONS DES RISQUES D'INONDATION PAR RUISSELLEMENT

Périmètres de production



Axe d'écoulement

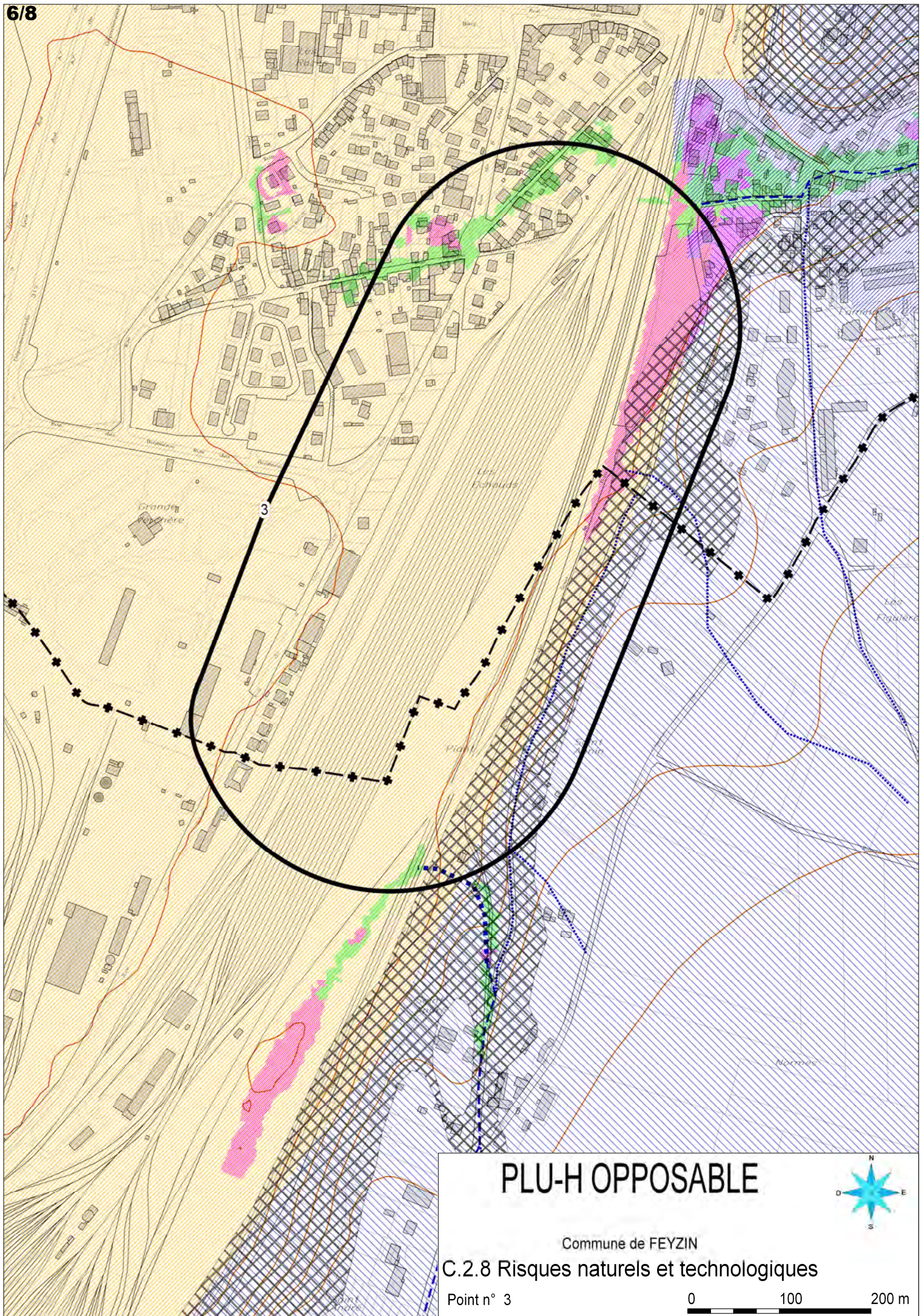


Périmètres d'écoulement et d'accumulation



AVERTISSEMENT :

Les risques d'inondation et technologiques peuvent également faire l'objet de périmètres de prévention des risques naturels d'inondation ou de périmètres de prévention des risques technologiques consultables dans les annexes au titre des servitudes d'utilité publique conformément à l'article R151-51 du code de l'urbanisme (dans le dossier d'agglomération pour les PPRNi et dossiers de commune pour les PPRT).



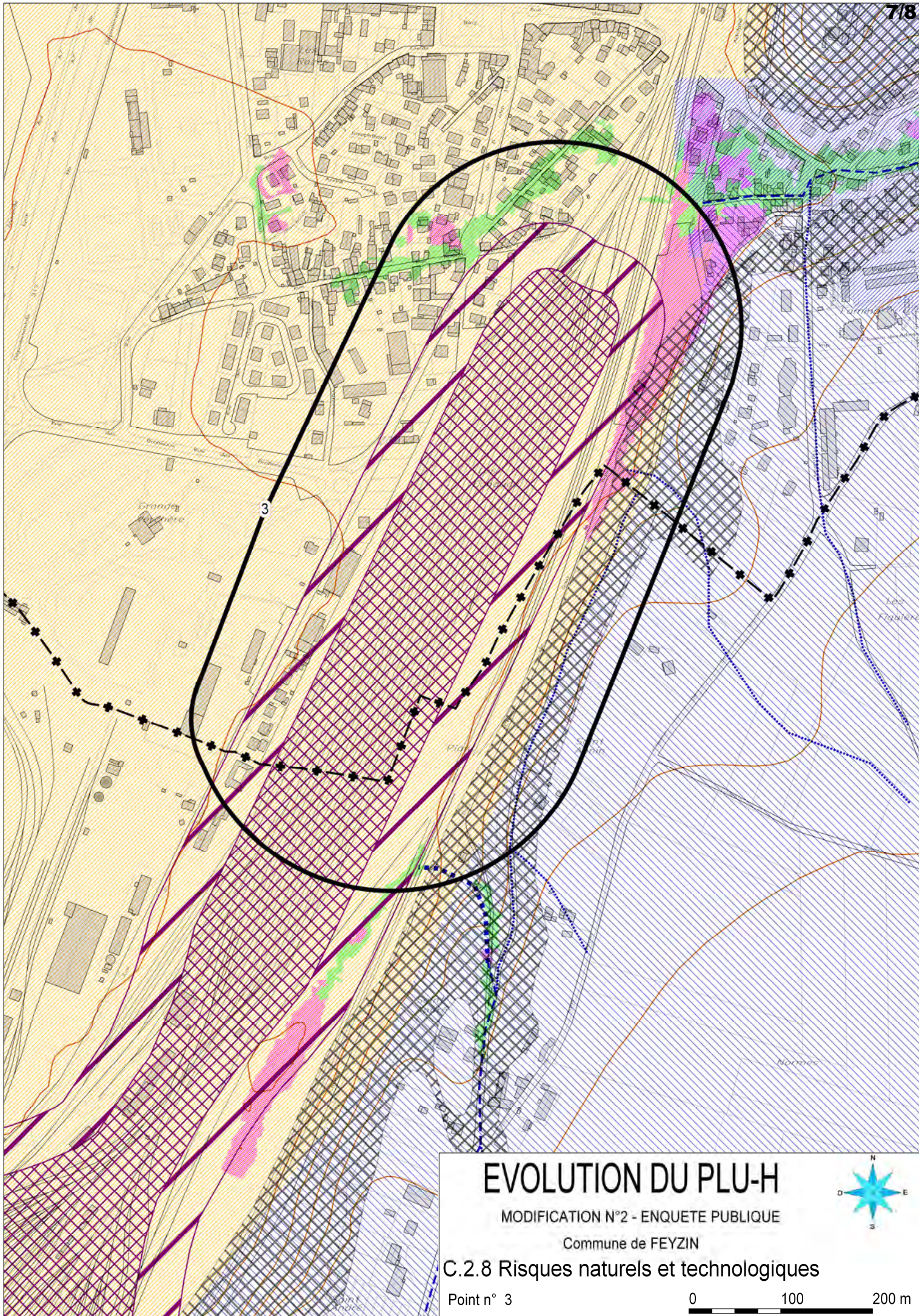
PLU-H OPPOSABLE

Commune de FEYZIN

C.2.8 Risques naturels et technologiques

Point n° 3

0 100 200 m



EVOLUTION DU PLU-H

MODIFICATION N°2 - ENQUETE PUBLIQUE

Commune de FEYZIN

C.2.8 Risques naturels et technologiques

Point n° 3

